

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 341

12 mai 1999

SOMMAIRE

Aberdeen Global, Sicav, Luxembourg	page 16363	Kiwinter S.A., Luxembourg	16346
Agrinet International S.A., Luxembourg	16352	Kokusai Jasad Fund	16335
Alaurin Investments S.A., Luxembourg	16322	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	16353
Aleph S.A., Luxembourg	16361	Lamyra Holding S.A., Luxembourg	16345
Algi S.A., Luxembourg	16344	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	16359
Almasa Holding S.A., Luxembourg	16357	Latino Mix, A.s.b.l., Luxembourg	16329
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg	16360	Leasinvest S.A., Luxembourg	16355
Altex S.A., Luxembourg	16354	Levlux S.A., Luxembourg	16345
Amhurst Corporation S.A., Luxembourg	16350	Lexicon Holdings S.A., Luxembourg	16355
A. Rolf Larsen Holding S.A., Luxembourg	16343	Ligapa S.A., Luxembourg	16365
Aubin S.A., Luxembourg	16344	L.N.R. Investment Co S.A., Luxembourg	16368
Auguri Holding S.A., Luxembourg	16356	Lowlands Holding S.A., Luxembourg	16348
Austrian Financial and Futures Trust, Luxembourg	16367	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	16358
Avanco S.A., Luxembourg	16345	Malaco Investments S.A., Bereldange	16336
Baldi Holding S.A., Luxembourg	16347	Malescot S.A.H., Luxembourg	16353
Beverage Holding S.A., Luxembourg	16344	Mana Participations S.A., Luxembourg	16350
Bluedoor Holding S.A., Luxembourg	16339	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	16351
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	16355	Modart S.A., Luxembourg	16358
Bonneair S.A., Luxembourg	16356	Montroc S.A., Luxembourg	16366
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	16352	New Page S.A.H., Luxembourg	16323
Catama S.A., Luxembourg	16344	Novomar S.A., Luxembourg	16341
Civil Engineering International Holding S.A., Luxembourg	16351	Oregon S.A., Luxembourg	16366
Cofinex S.A., Luxembourg	16359	Phitex S.A., Luxembourg	16365
Comedia S.A., Luxembourg	16361	Plan Investment Holding S.A., Luxembourg	16362
Comont Holding S.A., Luxembourg	16354	Polymers Technology Industries S.A., Luxembourg	16351
Containertrans S.A., Luxembourg	16334	Posal S.A., Luxembourg	16341
Contech Europe Holding S.A., Luxembourg	16367	Prime, Sicav, Luxembourg	16348
Crettaz Holding S.A., Luxembourg	16342	Prispa Holding S.A., Luxembourg	16356
C.R.G. S.A., Bertrange	16353	Procimbria Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	16356
CYO Company of Yarns Olcese S.A., Luxembourg	16342	Refina International S.A., Luxembourg	16348
Darsyco S.A., Luxembourg	16363	Regulus S.A., Luxembourg	16343
Data Professionals S.A., Luxembourg	16339	Reumert Holding S.A., Luxembourg	16343
Deseret S.A., Luxembourg	16359	RG Lux-O-Rente Fund, Sicav, Luxembourg	16335
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	16331, 16332	Sabea Holding Group S.A., Luxembourg	16362
Ecology Development Finance Company S.A., Luxembourg	16362	Sagane S.A., Luxembourg	16358
Euro-Canadian for Technological Development S.A., Luxembourg	16339	Sapco International S.A., Luxembourg	16363
European Business Activities S.A., Luxembourg	16361	Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	16336
European Fashion Group S.A., Luxembourg	16354	S. & H. Investments S.A., Luxembourg	16335
Eurolanning S.A., Luxembourg	16345	S.I.E., Société d'Investissements Schröder Intereuropa S.A., Luxembourg	16364
Eves S.A., Luxembourg	16343	Simpson S.A., Luxembourg	16349
EXCOTOUR, Société pour l'Exp. et le Fin. du Tourisme S.A., Luxembourg	16347	Socfinance S.A., Luxembourg	16357
Exor Group S.A., Luxembourg	16336	Socoges S.A., Luxembourg	16337
Fedi S.A., Luxembourg	16357	Sogin S.A., Luxembourg	16341
Ferrocemento S.A., Luxembourg	16322	Sorephar S.A., Luxembourg	16365
Finanzpress Holding S.A., Luxembourg	16368	Stabilo Holding S.A., Luxembourg	16355
Finer S.A., Luxembourg	16357	Steel Invest S.A., Luxembourg	16351
Finwit Holding S.A., Luxembourg	16341	Stone Financial Investments Holding S.A., Luxembourg	16349
Forum Luxembourgeois de l'Enfance et de l'Adolescence, A.s.b.l., Luxembourg	16326	Sunlite Holding S.A., Luxembourg	16348
France Luxembourg Invest, Sicav, Luxembourg	16337	Tanaka S.A., Luxembourg	16353
Ged S.A., Luxembourg	16346	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	16339
Gironde S.A., Luxembourg	16350	Thacha S.A., Luxembourg	16347
Hopra S.A., Luxembourg	16364	Themalux S.A., Luxembourg	16358
H.T.M. Holding S.A., Luxembourg	16361	Themis Convertible, Sicav, Luxembourg	16360
Hydrosol S.A., Luxembourg	16366	Troja S.A., Luxembourg	16364
Interfirst, Sicav, Luxembourg	16338	Trousseau S.A., Luxembourg	16349
International Planning Institute Holding S.A., Luxembourg	16359	U B A M, Sicav, Luxembourg	16340
Investissements Atlantiques, Sicav, Luxembourg	16367	Ulixes S.A., Luxembourg	16354
Island Dream Cy, S.à r.l., Luxembourg	16333, 16334	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	16338
Jadis International S.A., Luxembourg	16362	Valmetal S.A., Luxembourg	16342
Jamyco Holding S.A., Luxembourg	16346	Viarenta S.A., Luxembourg	16360
Karen Investments S.A., Luxembourg	16368	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	16352
KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	16340	Yashiro S.A.H., Luxembourg	16324
KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	16338	Zéphyr Holding S.A., Luxembourg	16352

ALAURIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 66.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour:

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Michel Bourkel de ses mandats d'administrateur et octroi de la décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions;

2.- Nomination de Monsieur Marcel Egli, Rosenbergstr. 1, CH-8304 Wallisellen-Zurich comme nouveau membre du conseil d'administration;

3.- Transfert du siège social au 9, boulevard Charles Marx, Luxembourg.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare l'assemblée générale ordinaire close à 11.30 heures.

Pour publication

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10909/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

ALAURIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 66.105.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 septembre 1998

Après discussion pleine et entière:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Madame Anique Klein comme administrateur-déléguée avec plein pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour publication

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10910/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

FERROCEMENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 54.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 32, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

FERROCEMENTO S.A.

Signature

(10963/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

FERROCEMENTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 54.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1998

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

FERROCEMENTO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10964/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

NEW PAGE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Paul Lutgen, prénommé, agissant en nom personnel.
- 3) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée NEW PAGE S.A.

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à quarante mille (40.000,-) Euro représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2000.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de novembre à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) ARMOR S.A., préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-huit actions	398
2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action	1
3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action	1
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille (40.000,-) Euro se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 55.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
 2. - Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
 - b) Monsieur Luc Braun, licencié ès sciences économiques, demeurant à Schrassig,
 - c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 3. - Est nommée commissaire aux comptes:

EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 4. - Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2000.
 5. - L'assemblée générale nomme Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, président du conseil d'administration.
 6. - L'assemblée générale nomme Monsieur Luc Braun, préqualifié, administrateur-délégué de la société.
 7. - L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.
- Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.
- Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 114S, fol. 66, case 6. – Reçu 16.136 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999.

P. Frieders.

(10903/212/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

YASHIRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, représentée par son président du conseil d'administration Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
 - 2) Monsieur Paul Lutgen, prénommé, agissant en nom personnel.
 - 3) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig.
- Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée YASHIRO S.A.

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 4. Le capital social est fixé à quarante mille (40.000,-) Euro, représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euro chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2000.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de novembre à 16.00 heures et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) ARMOR S.A., préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-huit actions	398
2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action	1
3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action	1
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille (40.000,-) Euro se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 55.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
 2.- Sont nommés administrateurs:
 a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
 b) Monsieur Luc Braun, licencié en sciences économiques, demeurant à Schrassig,
 c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 3.- Est nommée commissaire aux comptes:
 EURAUDIT S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social se terminant le 30 juin 2000.
 5.- L'assemblée générale nomme Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, président du conseil d'administration.
 6.- L'assemblée générale nomme Monsieur Luc Braun, préqualifié, administrateur-délégué de la société.
 7.- L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 16, allée Marconi.
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.
 Signé: P. Lutgen, L. Braun, P. Frieders.
 Enregistré à Luxembourg, le 4 février 1999, vol. 114S, fol. 66, case 4. – Reçu 16.136 francs.
 Le Receveur (signé): J. Muller.
 Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 1^{er} mars 1999. P. Frieders.
 (10905/212/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

**FORUM LUXEMBOURGEOIS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE, A.s.b.l.,
 Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20, rue de l'Ouest.

—
 STATUTS

Entre les soussignés:

- Madame Jacqueline Agrebi, assistante d'hygiène sociale, demeurant à L-6160 Bourglinster, 12, an der Schlaed, de nationalité luxembourgeoise;
- Madame Valérie Dupong, juriste, demeurant à L-1012 Luxembourg, 6-8, rue 1900, de nationalité luxembourgeoise;
- Madame Christine Frisch-Desmarez, pédo-psychiatre, demeurant à L-2241 Luxembourg, 36, rue Tony Neumann, de nationalité belge;
- Madame Berty Hoffmann, pédagogue curatif, demeurant à L-1511 Luxembourg, 182, avenue de la Faïencerie, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Marco Hoffmann, infirmier social, demeurant à L-6212 Consdorf, 60, rue Hicht, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Albert Moro, juriste, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, de nationalité luxembourgeoise;
- Madame Simone Pissinger, éducatrice, demeurant à L-8220 Mamer, 19, rue du Commerce, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Gilbert Pregno, psychologue, demeurant à L-4992 Sanem, rue du Château, de nationalité luxembourgeoise;
- Madame Raymonde Schmitz, pédo-psychiatre, demeurant à L-1223 Howald, 9, rue V. Beck, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Roland Seligmann, pédiatre, demeurant à L-8081 Bertrange, 25, rue de Mamer, de nationalité luxembourgeoise;
- Monsieur Jean-François Vervier, pédo-psychiatre, demeurant à L-8278 Holzem, 5, rue de l'Eglise, de nationalité belge;

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée ultérieurement, ainsi que par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de FORUM LUXEMBOURGEOIS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE A.s.b.l.

Art. 2. Le siège social de l'Association est fixé dans la Commune de Luxembourg.

Cependant, le siège pourra être transféré, dans le périmètre de la Commune de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Cette décision sera ratifiée par l'Assemblée Générale Annuelle suivante à la majorité des voix des membres présents.

Art. 3. L'Association a pour objet de favoriser la réflexion autour de la coordination inter- et intradisciplinaire pour une approche globale de l'enfant, de l'adolescent et de la famille en difficultés.

L'Association intervient en faisant valoir la compétence et l'identité professionnelle de ses membres, et en s'appuyant sur leur expérience de terrain.

Les membres ne représentent pas leur institution dans le groupe, mais peuvent défendre les objectifs et les idées défendues par l'Association en d'autres lieux.

L'Association a pour but d'organiser des conférences ou des rencontres scientifiques et de participer à des recherches dans le domaine du bien-être physique, psychique et/ou social de l'enfant, de l'adolescent et de la famille.

L'objet de l'Association est également d'améliorer les structures d'aide qui s'adressent aux enfants, adolescents et leur famille.

Art. 4. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. L'Association est apolitique et non religieuse.

Chapitre II. Membres

Art. 6. Le nombre des membres est illimité.

Il ne pourra être inférieur à 5.

Art. 7. La qualité des membres actifs sera réservée aux personnes se déclarant disposées à se conformer aux buts, à l'objet et aux intérêts de l'Association.

La qualité de membre s'acquiert par l'achat par le postulant d'une carte de membre de l'Association comportant la signature d'un membre du Conseil d'Administration en fonction, sous la condition d'avoir été agréé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 8.

L'achat de la carte vaut acceptation sans réserve des présents statuts.

Cependant, l'attribution de la qualité de membre est soumise à la condition suspensive du paiement de la cotisation.

Art. 8. Toute personne, désirant devenir membre de l'Association, devra être présentée au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décidera sur l'admission du candidat à la majorité des voix des administrateurs présents.

Le Conseil d'Administration n'est pas obligé de fournir les motifs qui gisent à la base de sa décision.

Art. 9. La cotisation maximale à payer par les membres actifs est fixée à 10.000,- francs luxembourgeois, indice 100. Le Conseil d'Administration fixera annuellement le montant de la cotisation pour l'exercice à venir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration pourra conférer la qualité de membre honoraire à des personnes de son choix, et notamment à des personnes qui ont apporté un appui moral ou matériel à l'Association.

Ce titre est purement honorifique et n'implique pour son détenteur ni les droits, ni les obligations incombant à un membre actif.

L'octroi ou le maintien de la qualité de membre honoraire de l'Association pourra être soumis au paiement d'une cotisation annuelle.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut suspendre les droits d'un membre dans les cas suivants:

1. en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure par lettre recommandée.

2. en cas d'agissements graves de nature à porter atteinte aux intérêts de l'Association.

La prochaine Assemblée Générale statuera sur l'exclusion des membres dont les droits ont été suspendus.

Art. 12. La qualité de membre se perd:

1. par la démission. Est réputé démissionnaire le membre qui n'a pas payé sa cotisation deux semaines avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice pour lequel la cotisation est due.

2. par l'exclusion, à la suite d'agissements manifestement préjudiciables au bon fonctionnement et/ou aux buts de l'Association ou dans les cas prévus à l'article 11. L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Chapitre III. Assemblées générales

Art. 13. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil d'Administration. Ce dernier devra convoquer l'Assemblée lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale seront envoyées par lettre au moins huit jours avant la date de l'Assemblée. L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

Toute proposition signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration pourra décider qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 14. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. la modification des statuts;

2. la nomination et la révocation des administrateurs;

3. l'approbation des budgets et des comptes;

4. la dissolution de l'Association.

Art. 15. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents; toutefois, elle ne pourra délibérer sur une modification aux statuts que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés et que l'ordre du jour renseigne sur les modifications proposées. Aucune modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est admis lors des Assemblées Générales.

Aucun membre ne pourra être porteur de plus que d'une procuration.

Art. 16. Tout membre pourra demander au Conseil d'Administration la communication des procès-verbaux des Assemblées Générales. Les tiers pourront demander la communication d'extraits des procès-verbaux relatifs aux points les concernant. Les décisions dont la loi requiert la publication seront publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Chapitre IV. Conseil d'Administration

A. Composition et élection du Conseil d'Administration

Art. 17. L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au moins et de quinze membres au plus. Il sera pluridisciplinaire.

Le nombre des administrateurs sera fixé par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des voix des membres présents.

Art. 18. Peut être élu administrateur, tout membre actif de l'Association, tel que défini aux articles 7 et 8 des présents statuts.

Art. 19. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale annuelle à la fin de chaque année sociale pour la durée d'une année.

Cependant, le mandat des administrateurs qui seront élus par l'Assemblée Générale qui suivra immédiatement la constitution de l'Association, se terminera qu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 1999.

Les opérations de vote seront organisées par le Conseil d'Administration sortant.

Art. 20. Toute personne remplissant les conditions prévues aux articles 7 et 8 peut être candidat à un poste d'administrateur.

Les candidatures sont individuelles; toute formation de liste, toute jonction de candidature, quelqu'en soit la forme, sont interdites.

Il sera néanmoins permis aux membres du Conseil d'Administration de faire état de leurs qualités, sans toutefois pouvoir proposer aux membres la réélection de tout ou de partie du Conseil d'Administration sortant.

Art. 21. Le droit de vote est réservé aux membres actifs de l'Association.

Chaque votant dispose d'autant de voix que d'administrateurs à élire.

Il ne peut attribuer qu'une seule voix à un même candidat.

Sont déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix.

Un ballottage sera organisé pour déterminer, en cas d'égalité de voix entre plusieurs candidats, celui ou ceux qui accéderont au Conseil d'Administration. Les candidats non élus seront considérés comme membres suppléants du Conseil d'Administration; ils ont vocation à y accéder dans les cas prévus à l'article 23.

Art. 22. L'élection du Président de l'Association se fera par l'Assemblée Générale lors d'un tour à part, qui suivra immédiatement l'élection des administrateurs.

Ne seront éligibles que les membres élus au Conseil d'Administration et qui se seront portés candidat à cette fonction.

Pour l'élection du Président, chaque votant dispose d'une voix.

Sera déclaré élu Président l'administrateur ayant obtenu le plus de voix.

En cas d'égalité de voix, un ballottage sera organisé entre les ex-aequo pour désigner le Président.

Art. 23. En cas de démission, de décès ou d'incapacité d'un membre du Conseil d'Administration, il sera remplacé de plein droit par le membre suppléant ayant obtenu le plus de votes lors de la dernière élection au Conseil d'Administration et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

S'il n'y a pas de suppléants ou si ceux-ci renoncent au mandat, les membres restants du Conseil d'Administration continuent d'administrer seuls l'Association.

B. Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 24. Le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur.

Il répartit les charges entre ses membres.

Art. 25. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation faite par son Président ou par d'autres administrateurs.

Il a les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de l'Association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 26. L'Association est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci peuvent déléguer leurs pouvoirs par mandat écrit à un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Comptes

Art. 27. L'Assemblée Générale désignera annuellement deux réviseurs de caisse, qui ne peuvent pas être membres du Conseil d'Administration, dont la charge sera de contrôler la comptabilité de l'Association et de présenter un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes sociaux.

Le Conseil d'Administration devra mettre à la disposition des réviseurs de caisse, au moins trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale à laquelle les réviseurs doivent présenter leur rapport, tous documents relatifs à la comptabilité et à la trésorerie de l'Association.

Il doit fournir aux réviseurs toutes explications que ceux-ci pourraient lui demander dans l'exercice de leur mission de contrôle.

Dans le cas où un réviseur de caisse serait empêché d'accomplir sa mission, il est tenu d'en informer le Conseil d'Administration qui nommera une autre personne non-membre du Conseil d'Administration à remplacer le réviseur défaillant.

Art. 28. Le Conseil d'Administration présentera annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

Chapitre VI. Dispositions finales

Art. 29. Toute modification aux présents statuts est réservée à l'Assemblée Générale statuant dans les formes et conditions prévues à l'article 15.

Art. 30. Dans le cas où l'Association venait à être dissoute, son patrimoine serait versé, après apurement du passif, à une association désignée par l'Assemblée Générale et poursuivant un but similaire ou, à défaut, un but caritatif.

Art. 31. La liste des membres prévue à l'article 10 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, devra être déposée au greffe du tribunal civil du siège de l'Association dans les 6 mois suivant la clôture de l'année sociale.

Art. 32. Pour toutes les matières non réglées par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

Sur ce, les membres fondateurs, se reconnaissant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extra-ordinaire et ont pris à l'unanimité sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

1. Le siège social de l'Association est fixé à L-2273 Luxembourg, 20, rue de l'Ouest.
2. Le nombre des administrateurs pour l'exercice 1998 est fixé à 11.
3. Sont nommés membres du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 1999:
 - Jean-François Vervier, préqualifié, président
 - Raymonde Schmitz, préqualifiée, vice-présidente
 - Albert Moro, préqualifié, secrétaire
 - Jacqueline Agrebi, préqualifiée, trésorier
 - Valérie Dupong, préqualifiée, administratrice
 - Christine Frisch-Desmarez, préqualifiée, administratrice
 - Berty Hoffmann, préqualifié, administratrice
 - Marco Hoffmann, préqualifié, administrateur
 - Simone Pissinger, préqualifiée, administratrice
 - Gilbert Pregno, préqualifié, administrateur
 - Roland Seligmann, préqualifié, administrateur
4. Sont nommés réviseurs de caisse pour contrôler les comptes annuels présentés à la prochaine assemblée générale:
 - Claudine Wirth, demeurant à L-8278 Holzem, 5, rue de l'Eglise
 - Christian Delcourt, demeurant à L-8220 Mamer, 10, rue du Commerce

Fait en autant d'exemplaires que de parties.

J. Agrebi	V. Dupong	C. Frisch-Desmarez	B. Hoffmann	M. Hoffmann
A. Moro	S. Pissinger	G. Pregno	R. Schmitz	R. Seligmann
J.-F. Vervier				

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 1999, vol. 520, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10906/263/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

LATINO MIX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination LATINO MIX, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour but la promotion de la musique latine et européenne, en vue d'organisation d'événements musicaux et culturels, tels que expositions, soirée à thèmes, concerts, festivals ainsi qu'un soutien ou une collaboration avec d'autres organismes, associations, institutions.

En outre, les membres s'engagent à une aide mutuelle et à un échange d'informations entre eux dignes de confrères et de professionnels pour l'organisation des divers événements prévus par l'association.

Art. 3. L'association a son siège social 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de création de l'association et prendra fin au trente et un janvier deux mil.

Art. 6. Peut devenir membre de l'association toute personne physique ou morale établie sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration vérifie en détail chaque nouvelle demande d'adhésion, et soumet le dossier de candidature pour décision à l'assemblée générale; celle-ci décide avec une majorité de 2/3 des membres inscrits au comité.

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Art. 7. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Tout associé peut être exclu par l'assemblée générale en cas d'infraction grave:

- aux statuts et/ou en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

Art. 9. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribué à un autre organe de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président ou si 1/5 des membres le demande. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

La convocation doit être adressée quinze jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres, ensemble avec l'ordre du jour.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance de ses membres et des tiers par lettre circulaire, sinon par tout autre moyen approprié à l'initiative du conseil d'administration. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Une seule procuration par membre est autorisée pour les votes.

Art. 10. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 11. L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration se composant de trois membres au moins et de 7 membres au plus, élus par l'assemblée générale. (Plus la présence des membres honoraires sera admise.)

Ils sont élus à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'un an et leur mandat est renouvelable.

En cas de vacance, de démission ou autre cas de force majeure, l'administrateur défaillant ou empêché sera remplacé par celui des membres de l'association, ayant reçu le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats suppléants.

Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Ils expédient des affaires courantes, sans préjudice des dispositions de l'article 4 de la loi de 1928.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Toutes candidatures pour les postes du conseil d'administration doivent parvenir par écrit au siège de l'association avant la date fixée par le conseil d'administration dans la lettre de convocation à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'associé l'exige.

De même, le conseil doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil sont convoqués par simple lettre. Les décisions se prennent à la majorité simple des voix des membres présents ou dûment représentés, la représentation s'exerçant par voie de mandat donné à un autre membre.

Le mandat entre administrateurs n'est valable que pour une seule séance.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont paginés et consignés dans un recueil spécial. Ils sont signés par tous les membres présents à la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, seront certifiés conformes par le président ou deux administrateurs.

Art. 13. Le président représente l'association en justice et dans les actes civils.

En cas d'empêchement du président, ce mandat peut être confié par le conseil d'administration à deux de ses membres.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Art. 14. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont exercées à titre honorifique, sauf remboursements des débours dûment justifiés.

Art. 15. Pour engager valablement l'association, la signature conjointe de deux de ces administrateurs précités est requise.

Art. 16. La qualité d'administrateur se perd:

- par la dénomination,

- par le décès,

- par l'annulation prononcée par le conseil d'administration pour un désintéressement notoire ou pour un motif grave.

Art. 17. La cotisation maxima pouvant être exigée des membres ne pourra pas dépasser les mille francs annuelle.

Art. 18. Le conseil d'administration établit les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice social qui feront l'objet d'une comptabilité régulière et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant

Art. 19. Toute transaction financière et administrative au sein de l'Asbl devra être obligatoirement paraphée par la Secrétaire ou le Trésorier ainsi que le Président ou le Vice-Président.

Art. 20. Toute modification aux statuts est arrêtée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers de ses membres et sera soumise aux mêmes formalités que le présent acte.

Art. 21. La dissolution de l'association s'opère conformément aux dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution, son patrimoine sera affecté à une oeuvre de bienfaisance, fondation, association humanitaire.

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants se soumettent aux dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose initialement des personnes suivantes:

- 1- Monsieur Gianni Pietrangelo, Président, préqualifié, Indépendant, Directeur de Société
- 2- Monsieur Mike Maxwell, Vice-Président, préqualifié, Employé Privé
- 3- Madame Lida Guzman, Secrétaire, préqualifiée, Etudiante
- 4- Monsieur Alain De Abreu, Trésorier, préqualifié, Employé Privé
- 5- Monsieur Justino Alarcon, membre, préqualifié, Employé Privé
- 6- Monsieur Oscar Guzman, membre, préqualifié, Employé Privé
- 7- Monsieur Freddy Cedano, membre, préqualifié, Ouvrier d'Etat

Toutes les personnes sont ici présentes et déclarent accepter le mandat qui vient de leur être conféré.

Dont acte, fait et passé en date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation, en langue d'eux connue, donnée aux comparants réunis, ils ont signé le présent acte.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 1999, vol. 520, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10907/800/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

**DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BIL LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BIL LUXPART, avec siège à Luxembourg, constituée

suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 16 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Marie Goffinet, fondée de pouvoirs, BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., demeurant à Thionville (F).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Vermeersch, conseiller principal de BANQUE, BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., demeurant à Libramont (B)

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Francis Guillaume, conseiller de banque, BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., demeurant à Tintigny (B). Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

28 décembre 1998 et 12 janvier 1999,

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

28 décembre 1998 et 12 janvier 1999,

- au journal «Lëtzeburger Journal, en date des:

24 décembre 1998 et 12 janvier 1999.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.886.481,774 actions en circulation, 490 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les convocations indiquées dans le procès-verbal de l'assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenu en date du 23 décembre 1998 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Avec effet au 1^{er} février 1999:

1. - Décision de modifier la dénomination de la Société en DEXIA LUXPART et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Décision de libeller le capital social de la Société en Euro et en conséquence, remplacement des devises actuelles mentionnées dans les articles 5 et 23 des statuts par l'Euro.

3. Décision de remplacer les mots «en rapport avec le CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE et la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., leurs filiales et sociétés associées» par les mots «en rapport avec les sociétés du groupe DEXIA» dans le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts.

4. Décision de supprimer la référence à la première assemblée générale annuelle dans l'article 10 des statuts.

5. Décision de supprimer la référence au premier exercice social dans l'article 25 des statuts.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les différents points et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de BIL LUXPART en DEXIA LUXPART et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de DEXIA LUXPART («la société») .»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de libeller le capital social en Euro et de remplacer dans l'article 5 et 23 la référence en BEF par une référence à l'Euro.

L'actuel alinéa 3 de l'article 5 traitant du capital initial est radié.

Le nouvel alinéa 3 de l'article 5 aura la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 3)** Le capital minimum de la société est l'équivalent en Euro de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

La deuxième phrase du chapitre A, point c de l'article 23 se lira comme suit:

«**Art. 23. (chapitre A, point c, deuxième phrase)** Les avoirs non exprimés en Euro seront convertis en cette devise aux taux de change en vigueur à Luxembourg le jour d'évaluation concerné.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mots «en rapport avec le CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE et la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., leurs filiales et sociétés associées» par les mots «en rapport avec les sociétés du groupe DEXIA» dans le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

«**Art. 17. (dernier paragraphe)** Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec les sociétés du groupe DEXIA ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer la référence à la première assemblée générale annuelle dans l'article 10, première phrase, des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

«**Art. 10. (première phrase)** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de janvier de chaque année à 11.00 heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la référence au premier exercice social dans l'article 25 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

«**Art. 25.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour d'octobre de chaque année et se terminera le dernier jour de septembre de l'année suivante.»

Les comparants entendent donner effet aux résolutions prises à la date du 1^{er} février 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-M. Goffinet, M. Vermeersch, F. Guillaume, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 février 1999, vol. 408, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 février 1999.

E. Schroeder.

(10927/228/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

**DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.
(anc. BIL LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 1999.

E. Schroeder.

(10928/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

ISLAND DREAM CY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 64.780.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ISLAND DREAM CY, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers, R.C. Luxembourg section B numéro 64.780, constituée suivant acte reçu le 10 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 613 du 26 août 1998.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, demeurant à Kedange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique). Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société qui est étendu à toutes opérations liées au secteur de marketing et au secteur de la publicité dans le sens le plus large du terme, et à l'import et l'export de toutes marchandises et la vente de celles-ci aux professionnels.

2. Modification afférente de l'article trois des statuts.

3. Nominations statutaires.

4. Délégation de pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet de la société à toutes opérations liées au secteur de marketing et au secteur de la publicité dans le sens le plus large du terme, et à l'import et l'export de toutes marchandises et la vente de celles-ci aux professionnels.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- la gestion dans la plus large acception du terme, de son patrimoine immobilier et mobilier, plus précisément sa mise en location et son entretien; dans le cadre de cette gestion, la société peut notamment acquérir, aliéner, prendre et donner à bail tous biens meubles et immeubles, contracter tous emprunts, cette liste n'est pas limitative;

- toutes opérations liées au secteur de marketing et au secteur de la publicité dans le sens le plus large du terme

- l'import et l'export de toutes marchandises et la vente de celles-ci aux professionnels.

La société peut, d'une manière générale, accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, du gérant de la société, Monsieur Jean-Marie Drapier, administrateur de sociétés, demeurant à L-8356 Garnich, et ceci à partir du 31 décembre 1998.

L'assemblée décide de nommer, à partir du 31 décembre 1998 pour une durée indéterminée, comme nouveau gérant de la société:

Madame Joëlle Istaz, licenciée en sciences commerciales et financières, demeurant à B-7870 Lombise (Belgique), 5, Chemin Noulez, ici présente et acceptant, laquelle aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs d'engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Délégation de pouvoirs

Agissant en sa qualité de gérant de la société, et en exécution des pouvoirs qui lui ont été conférés, Mademoiselle Joëlle Istaz, ici présente, donne délégation de pouvoirs à Monsieur Jean-Marie Drapier, prénommé, ici présent et ce acceptant, pour accomplir les actes de gestion journalière de la société, pour autant que chaque opération prise isolément ne dépasse pas une somme de LUF 1.000.000,- (un million de francs luxembourgeois).

Il pourra notamment:

- acheter et vendre toutes marchandises, matières premières, passer tous marchés, toucher et recevoir du Trésor Luxembourgeois, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs, qui pourraient être dues à la société en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit, retirer toute somme ou valeur consignée, de toutes sommes ou valeurs reçues en donner bonne et valable

quittance et décharge au nom de la société, payer en principal, intérêts et accessoires toutes sommes que la société pourrait devoir;

- Faire ouvrir au nom de la société, tous comptes en banque ou à l'office des chèques postaux;
- Retirer, au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries, chemins de fer et entreprises de transport terrestre, maritime, fluvial ou aérien, ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis, recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées; se faire remettre tous dépôts, présenter les encaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer lettres de voiture et autres documents nécessaires, signer toutes pièces et décharges;
- dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société; requérir toutes inscriptions ou modifications au registre du commerce; solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel; représenter la société, devant toutes administrations publiques ou privées; substituer un ou plusieurs mandataires dans telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

La signature de Monsieur Jean-Marie Drapier, employée isolément mais accompagnée de la dénomination sociale de la société, précédée ou suivie immédiatement des lettres «S.à r.l.» avec l'indication du siège social et du numéro d'immatriculation au registre du commerce, engagera valablement la société dans les limites énoncées ci-dessus.

Pour le surplus, il est ici précisé pour autant que de besoin, que cette délégation de pouvoirs est consentie pour une durée illimitée et s'exercera purement à titre gratuit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 1999, vol. 114S, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 1999.

J. Elvinger.

(10999/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

ISLAND DREAM CY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 64.780.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

(11000/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.906.

—

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 1999, vol. 520, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1999.

C. Blondeau

R. Haigh

Administrateur

Administrateur

(10937/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

CONTAINERTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.906.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 1998

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats lors de l'exercice clôturé au 30 juin 1998.

Les mandats d'Administrateurs de M. Christophe Blondeau, M. Rodney Haigh et de M. Nour-Eddin Nijar ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de HRT REVISION, S.à r.l. viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2001.

Pour extrait conforme

C. Blondeau

R. Haigh

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1999, vol. 520, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10938/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 1999.

KOKUSAI JASDAQ FUND, Luxembourg Investment Fund.*Notice of liquidation*

As the total net assets of the KOKUSAI JASDAQ FUND (the «Fund») decreased below the minimum of total net assets required by the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to undertakings for collective investments, the Management Company and the Custodian Bank, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. have decided by common agreement to put the Fund into liquidation with effect of May 7, 1999.

No subscriptions and redemptions are accepted after May 7, 1999.

Upon finalization of the liquidation procedure, the Custodian, BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., will distribute to the unitholders the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, among the unitholders in proportion to the units held.

(02333/755/14)

The Board of Directors of UKB FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

RG LUX-O-RENTE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.779.

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held on Thursday, 27 May 1999 at the offices of the company, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, at 14.00 hours.

Agenda:

1. Report of the board of directors and auditors' report
2. Consideration and confirmation of the annual accounts for the financial year 1998
3. Consideration and confirmation of the profit appropriation
4. To discharge the board of directors
5. Election or re-election of members of the board of directors and of an auditor until the next Annual General Meeting
6. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform ROBECO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 3, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg in writing of their intention not later than 17 May 1999.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken with a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The annual report 1998 may be obtained at the registered offices of the company, at the offices of CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. and at the offices of the ROBECO GROUP and the member banks of RABOBANK NEDERLAND.

Luxembourg, 12 May 1999.

(01667/014/26)

The Board of Directors.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.244.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02345/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 8.202.

1. ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, will be held at its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, at 11.00 a.m. Tuesday 1st of June 1999, for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acceptance of the Directors' and Auditor's Report and approval of the financial statements for the year ended 31st December 1998
2. Distribution of final dividend
3. Discharge of the Board of Directors and Auditor
4. Re-election of Directors
5. Re-election of Auditor
6. Any other business

2. Voting

Resolution on the items on the agenda will require no quorum and will be taken on the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

3. Registered shareholders

Registered shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than May 27th 1999.

4. Bearer shareholders

In order to take part in the Meeting of 1st June 1999, the owners of bearer shares must deposit their shares five business days before the meeting at the registered office of the Company as set out above, or with:

Securities Department, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, London EC2V 7QA.

Proxy forms for the meeting will be sent to registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained by bearer shareholders from the registered office.

May 1999.

I (02337/257/35)

The Board of Directors.

MALACO INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R. C. Luxembourg B 44.491.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Bereldange, au 59, rue de Bridel, le 9 juin 1999 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02327/000/16)

Le Conseil d'Administration.

EXOR GROUP, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.734.

Our Shareholders are invited to attend on Wednesday, June 2, 1999, at 11.00 a.m. in Luxembourg at 69, route d'Esch, the

ANNUAL SHAREHOLDERS' GENERAL MEETING

with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' Reports.
2. Auditors' Reports.
3. Approval of the Consolidated and Parent Only Financial Statements for the year ended December 31, 1998.
4. Appropriation of 1998 net income of the parent company.

5. Discharge of Directors and Auditors.
6. Election of Directors.
7. Directors' and Auditors' fees for 1998.

In order to be able to attend the ordinary general meeting, holders of bearer shares will have to deposit their bearer shares five clear days before the date of the meeting at the Registered Office of the Company or with one of the following banks:

- in Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG;
- in Italy: all the leading banks;
- in Switzerland: CREDIT SUISSE, BANCA COMMERCIALE ITALIANA (SUISSE);
- in France: LAZARD FRERES & CIE.;
- in the Federal Republic of Germany: COMMERZBANK;
- in Great Britain: SBC WARBURG, LAZARD BROTHERS & CO.;
- in the Netherlands: ABN-AMRO BANK;
- in Belgium: BANQUE BRUXELLES LAMBERT.

Every shareholder may be represented at the shareholders' meeting by a proxy, who need not himself (herself) be a shareholder.

Shareholders may, on and after May 19, 1999, inspect at BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, the reports of the Board of Directors, the annual financial statements and the text of the proposed resolutions.

I (02343/000/34)

The Board of Directors.

FRANCE LUXEMBOURG INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 31.583.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 28 mai 1999 à 11.00 heures dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts.

Il est porté à la connaissance de Mesdames, Messieurs les actionnaires, que les modifications portent notamment sur les points suivants:

- changement de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire (3^{ème} vendredi du mois de septembre à 15.00 heures);
- changement de l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juillet de l'année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante;
- introduction de la possibilité d'émettre des actions de distribution;
- dématérialisation des actions;

2. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses actions aux sièges et agences de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG ou de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL MEDITERRANEE, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, et ce, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

I (02335/755/25)

Le Conseil d'Administration.

SOCOGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi 11 juin 1999 à 11.00 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1998.
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 et répartition du résultat.
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur, cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

I (02332/000/18)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 1^{er} juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
- * Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
- * Décharge aux Administrateurs.
- * Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 25 mai 1999 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (02302/755/21)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV UNIVERSAL INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 1999 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02305/755/22)

Le Conseil d'Administration.

INTERFIRST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.151.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 31 mai 1999 à 11.30 heures dans les bureaux de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des variations des Actifs Nets au 31 décembre 1998; affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02336/584/23)

Le Conseil d'Administration.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 44.367.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1999 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02268/696/19)

Le Conseil d'Administration.

DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.303.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1999 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02269/696/19)

Le Conseil d'Administration.

EURO-CANADIAN FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 28.681.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 1999 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02275/696/19)

Le Conseil d'Administration.

BLUEDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 56.463.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 1999 à 9.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
6. Divers.

I (02276/696/17)

*Le Conseil d'Administration.***KB LUX KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 2 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Réélection des Administrateurs et élection du réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
5. Modification de la devise de consolidation de la SICAV en euro et modification des articles 5, 2^{ème} alinéa, 5, 5^{ème} alinéa, 23, 1^{er} alinéa, 23 - D b) et 25 des statuts.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 mai 1999 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

I (02303/755/24)

*Le Conseil d'Administration.***U B A M, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui auront lieu le 2 juin 1999 à 10.00 heures et à 11.00 heures respectivement au siège social avec les ordres du jour suivants:

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé;
2. Approbation du rapport annuel au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'année écoulée.
4. Ratification des cooptations de Messieurs Raphaël Hoet, William Gowen et André Schmit comme Administrateurs en remplacement de CENTRE SERVICES (C.I.) LIMITED et de Messieurs Claude Portner et Marie-François Lhote de Selancy, décidées avec effet au 27 juillet 1998.
5. Réélection du Réviseur d'Entreprises agréé, pour un nouveau terme statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.
6. Modification des statuts afin de changer la devise de consolidation en Euro.
7. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- * Modification des statuts afin de permettre la création de deux ou plusieurs catégories d'actions au sein des compartiments.

Les décisions concernant le point de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50 % au moins des actions en circulation. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (02304/755/32)

Le Conseil d'Administration.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue d'Orange.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 1999* à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02227/534/16)

Le Conseil d'Administration.

NOVOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 58.009.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *4 juin 1999* à 11.00 heures au siège social de la Société, 9, rue St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 1998
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur
3. Ratification de la nomination d'un réviseur aux comptes
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'exercice écoulé
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour le Conseil d'Administration

N. Theisen

RO/RO-LUX S.A.

Administrateur-délégué

Administrateur

I (02186/000/21)

G. Adriaens N. Theisen

FINWIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.231.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *1^{er} juin 1999* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (02242/008/17)

Le Conseil d'Administration.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 juin 1999* à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

I (02243/008/20)

Le Conseil d'Administration
Signature**CRETIAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.496.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 1999 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (02244/008/17)

Le Conseil d'Administration.

VALMETAL, Société Anonyme.Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 31 mai 1999 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en euros; Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros; Adaptation de la mention de la valeur nominale des actions et du capital social;
2. Changement de la dénomination sociale de la société en VALMETAL HOLDING;
3. Refonte des statuts de la société de manière à les adapter aux résolutions à prendre et à toute modification de la loi sur les sociétés commerciales intervenue depuis la création de la société, ainsi qu'en assurer la numérotation continue;
4. Divers.

I (02272/546/20)

Le Conseil d'Administration.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESSE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.805.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 1999 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02267/696/18)

Le Conseil d'Administration.

EVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 1999* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02213/534/16)

Le Conseil d'Administration.

A. ROLF LARSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.713.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 1st, 1999* at 15.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

I (02218/534/16)

The board of directors.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 1st, 1999* at 16.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

I (02223/534/16)

The board of directors.

REGULUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.634.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 1999* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02224/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BEVERAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 55.763.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 1999* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02173/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ALGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.953.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 1999* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02204/534/16)

Le Conseil d'Administration.

AUBIN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.007.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 1st, 1999* at 10.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results at at December 31, 1998
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

I (02206/534/16)

The board of directors.

CATAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 1999* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02210/534/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPLANNING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.750.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juin 1999* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02114/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LEVLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *2 juin 1999* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 28 février 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02117/029/20)

Le Conseil d'Administration.

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *28 mai 1999* à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998;
4. Divers.

I (02107/005/16)

Le Conseil d'Administration.

LAMYRA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.285.

Les actionnaires sont priés d'assister à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *2 juin 1999* à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
7. Conversion du capital social en Euros;
8. Divers.

I (02118/029/21)

*Le Conseil d'Administration.***KIWINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.968.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02119/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***JAMYCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.759.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02120/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***GED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.291.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 juin 1999 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02121/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXP. ET LE FIN. DU TOURISME, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.101.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 juin 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02122/029/21)

*Le Conseil d'Administration.***BALDI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.259.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02123/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***THACHA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 1999 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02127/534/16)

Le Conseil d'Administration.

PRIME, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.675.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises
2. Approbation du bilan au 31 décembre 1998 et du compte de pertes et profits pour l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 1998
3. Décharge aux administrateurs
4. Approbation de la cooptation d'un administrateur, élection ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (02039/755/20)

Le Conseil d'Administration.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 1999 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02072/006/15)

Le Conseil d'Administration.

LOWLANDS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 31.369.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

des Actionnaires qui se tiendra le vendredi 4 juin 1999 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur le résultat de la liquidation au 31 décembre 1998
2. Divers.

Les actionnaires sont tenus de déposer leurs titres au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale, soit au plus tard le vendredi 28 mai 1999, aux adresses suivantes:

- FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg
- S.A. COPPENS, EECKHOUT & CO, 6, Place Madou, Boîte 10, B-1210 Bruxelles

I (02096/504/17)

Le liquidateur.

SUNLITE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.322.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 31 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02108/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***TROUSSEAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.355.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *1^{er} juin 1999* à 18.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02109/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***STONE FINANCIAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.825.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juin 1999* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02110/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***SIMPSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.701.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juin 1999* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;

3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02111/029/20)

Le Conseil d'Administration.

MANA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.847.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 1^{er} juin 1999 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02112/029/19)

Le Conseil d'Administration.

GIRONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.698.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 1^{er} juin 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en Euros;
7. Divers.

I (02113/029/20)

Le Conseil d'Administration.

AMHURST CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.301.

—
Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 1^{er} juin 1999 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02116/029/19)

Le Conseil d'Administration.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 15 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01871/795/15)

Le Conseil d'Administration.

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 juin 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01989/755/17)

Le Conseil d'Administration.

POLYMERS TECHNOLOGY INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.143.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 1999 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02061/008/15)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 1999 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (02070/006/15)

Le Conseil d'Administration.

ZEPHYR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.326.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 1999* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01868/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AGRINET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.731.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 1999* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 14 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01869/795/15)

Le Conseil d'Administration.

WOHNBAU KAISER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 39.789.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am *14. Juni 1999* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung vom 12. April 1999 hatte keine Beschlußfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (01870/795/15)

Der Verwaltungsrat.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi *31 mai 1999* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (02021/546/18)

Le Conseil d'Administration.

MALESCOT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.070.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 1999* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

I (01942/520/17)

Le Conseil d'Administration.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.493.

Une

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

se réunira le mercredi *2 juin 1999* à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

lecture du rapport du conseil d'administration,
approbation des comptes au 31 décembre 1998,
affectation des résultats,
décharge à donner aux administrateurs,
divers.

I (01943/000/16)

KORTSTUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 1999* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01866/795/15)

Le Conseil d'Administration.

TANAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 1999* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01867/795/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 32.930.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 14. Juni 1999 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlußfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung vom 9. April 1999 hatte keine Beschlußfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

I (01863/795/15)

Der Verwaltungsrat.

ULIXES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01864/795/15)

Le Conseil d'Administration.

COMONT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 14 juin 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 avril 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01865/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 1999 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur par le Conseil d'Administration et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire
6. Divers

I (01941/520/18)

Le Conseil d'Administration.

LEASINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.117.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01859/795/17)

Le Conseil d'Administration.

LEXICON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.408.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 mars 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01860/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.109.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01861/795/16)

Le Conseil d'Administration.

STABILO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.259.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 1999* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01862/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01854/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BONNEAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01855/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.857.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 1, 1999* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998.
3. Ratification of the co-option of a Director.
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
5. Statutory Appointment.
6. Miscellaneous.

I (01857/795/17)

The Board of Directors.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 1, 1999* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1997 and 1998.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Statutory Appointment.
5. Miscellaneous.

I (01858/795/16)

The Board of Directors.

FEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 juin 1999 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00970/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

FINER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.858.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 1999 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01450/534/16)

Le Conseil d'Administration.

ALMASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 31 mai 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (01675/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.292.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 1^{er} juin 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (01792/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01674/795/18)

Le Conseil d'Administration.

SAGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.943.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *31 mai 1999* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

I (01846/006/15)

Le Conseil d'Administration.

MODART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.452.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01853/795/15)

Le Conseil d'Administration.

THEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.099.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01856/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DESERET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 1999 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00971/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01962/696/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL PLANNING INSTITUTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.563.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1999 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01957/696/17)

Le Conseil d'Administration.

COFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 35.997.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1999 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01958/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.324.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 20, 1999* at 4.00 p.m., at the registered office of the Company, with the following agenda.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the balance-sheet, profit and loss accounts as at December 31, 1998 and allotment of results.
3. Discharge to be granted to the Directors and the Independent Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on December 31, 1998.
4. Statutory elections.
5. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda are required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at December 13, 1998 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.

II (00906/755/21)

The Board of Directors.

THEMIS CONVERTIBLE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.714.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *20 mai 1999* à 9.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le rapport annuel au 31 décembre 1998 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (01161/755/23)

Le Conseil d'Administration.

VIARENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.171.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le *21 mai 1999* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2002;
5. Divers.

II (01698/000/19)

Le Conseil d'Administration.

COMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 54.740.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 1999 à 11.00 heures, au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1998
- Affectation du résultat
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- Divers

II (01394/560/16)

Le Conseil d'Administration.

ALEPH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.917.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 1999 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01441/534/16)

Le Conseil d'Administration.

H.T.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.729.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01557/795/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.336.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (01560/795/16)

Le Conseil d'Administration.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01558/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01559/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 42.422.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 21 mai 1999 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01894/000/18)

Le Conseil d'Administration.

PLAN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.509.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 1999 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Transfert du siège social.
5. Divers.

II (01937/595/16)

Le Conseil d'Administration.

**ABERDEEN GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable).**

Registered office: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 27.471.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ABERDEEN GLOBAL (formerly known as THE AETNA INTERNATIONAL UMBRELLA FUND) will be held at its registered office in Luxembourg at 21, avenue de la Liberté on May 21, 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. To approve the Audited Financial Statements of the Company for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the Directors (including those who resigned during the year) and the Auditors with respect to the performance of their duties during the year ended 31 December 1998.
4. To re-elect the present Directors and to re-appoint the Auditors for the ensuing period (to 30 September 1999).
5. To ratify the declaration of dividends in respect of each Class of Shares for each Fund.
6. Any other business which may properly be brought before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the Agenda, and that decisions will be taken by a simple majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

II (01607/755/25)

By order of the Board of Directors.

DARSYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.153.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 mai 1999 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (01655/506/21)

Le Conseil d'Administration.

SAPECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 45.451.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 1999 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1997.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations statutaires.
6. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01938/537/19)

Le Conseil d'Administration.

TROJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.190.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 mai 1999* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (01656/506/21)

Le Conseil d'Administration.

S.I.E. S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA,
Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.138.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *21 mai 1999* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'Assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

II (01807/000/21)

Le Conseil d'Administration.

HOPRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.234.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme HOPRA S.A. sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société anonyme prédésignée qui se tiendra le vendredi *21 mai 1999* à 10.00 heures au siège social de ladite société anonyme, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1998;
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- affectation du résultat;
- décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;
- pouvoirs à donner;
- questions diverses.

II (02073/000/22)

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 22.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 1999 à 10.55 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3, qui aura dorénavant la teneur suivante:
«La durée de la Société est illimitée»
2. Première augmentation du capital à concurrence de LUF 4.000.000,- pour le porter, sans émission d'actions nouvelles, de son montant actuel de LUF 6.000.000,- à LUF 10.000.000,- par incorporation au capital d'une réserve libre de LUF 4.000.000,-.
3. Adoption de l'euro comme monnaie d'expression du capital social.
4. Conversion du capital de LUF 10.000.000,- en EUR 247.893,5247.
5. Deuxième augmentation de capital à concurrence de EUR 106,4753 pour le porter, sans émission d'actions nouvelles, du montant de EUR 247.893,5247 à EUR 248.000,- par incorporation au capital d'un montant de LUF 4.296,- prélevé sur les bénéfices reportés.
6. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à EUR 248.000,- représenté par 6.000 actions sans désignation de valeur nominale».
7. Suppression de l'article 12 du 2^{ème} alinéa de l'article 13 (devenant l'article 12) des statuts.
8. Suppression des mots «... soit par anticipation, soit par expiration de son terme ...» à l'article 17 (devenant l'article 16) des statuts.
9. Renumerotation des articles des statuts désormais au nombre de 17.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés de déposer leurs titres au siège social ou auprès d'une banque au moins cinq jours francs avant l'assemblée pour pouvoir y assister.

II (01884/528/29)

Le Conseil d'Administration.

SOREPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.399.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 21 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01910/029/20)

Le Conseil d'Administration.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 21 mai 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes

5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01911/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***OREGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.391.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 21 mai 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01912/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***MONTROC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 21 mai 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01913/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***HYDROSOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg le 21 mai 1999 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

II (01914/029/20)

Le Conseil d'Administration.

AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.361.

Convening notice for the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will take place at the registered office on *May 21, 1999* with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Directors and the Auditor
2. Approval of the balance sheet as at December 31, 1998 and the profit and loss account for the period from January 1, 1998 to December 31, 1998.
3. Discharge to be granted to the Directors.
4. Election or re-election of the Directors and of an Auditor until the next Annual General Meeting.
5. Miscellaneous.

The meeting is not subject to any quorum requirements and the resolutions may be passed by simple majority of the votes of the present or represented shareholders.

II (02003/755/20)

*For the Board of Directors of
AUSTRIAN FINANCIAL AND FUTURES TRUST*

INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.722.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of INVESTISSEMENTS ATLANTIQUES, SICAV will be held at BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, on *21 May 1999* at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties during the year ended 31 December 1998.
4. To elect the Directors and the Auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of *21 May 1999*, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

II (01959/755/22)

The Board of Directors.

CONTECH EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.357.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 mai 1999* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
7. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Divers.

II (01961/696/20)

Le Conseil d'Administration.

L.N.R. INVESTMENT CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.792.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01968/005/17)

Le Conseil d'Administration.

KAREN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mai 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01969/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANZPRESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 42.491.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 1999 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (01960/696/17)

Le Conseil d'Administration.